

ADMIS ➔ **FONCTION PUBLIQUE**

**2026
2027**

2^e édition

INSPECTEUR DES DOUANES INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Catégorie A

**840 QCM CORRIGÉS
POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT**



Culture administrative
et juridique



Finances publiques



Institutions européennes



Culture numérique

OFFERT EN LIGNE



► Fil d'actualité mois par mois

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

**INSPECTEUR
DES DOUANES
INSPECTEUR
DES FINANCES
PUBLIQUES**

INSPECTEUR DES DOUANES INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

840 QCM corrigés

Alexis Clur

Docteur en droit, enseignant à l'université de Haute-Alsace, chef du département Carrières juridiques, attaché territorial principal en détachement

Sandrine Dangreville

Directrice des systèmes d'informations et télécommunications (Nanterre)

Julie Guillerrou

Enseignante à l'École nationale des finances publiques, à l'université Paris-Nanterre et à l'IGPDE

Armelle Guyomarc'h

Docteure en droit, experte nationale détachée (END) auprès de la Commission européenne

Pascal Leprêtre

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles (université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), formateur et membre de jurys de concours

Avec la collaboration d'**Alexis Louvet**

Fil d'actualité



www.lesemini.fr/221503-01

Découvrez votre fil d'actualité mensuel gratuit et complet pour rester informé.

Flashez le code ci-dessus et accédez chaque mois aux événements marquants dans les domaines politique, économique, culturel, environnemental, et plus encore. Profitez d'une synthèse claire et concise sans avoir à chercher parmi des centaines de sources.

Accessible en ligne et totalement gratuit, ce fil d'actualité vous connecte aux informations essentielles. Ne manquez plus les faits qui comptent : restez informé, simplement et gratuitement !



ISSN : 2114-9305

ISBN : 978-2-311-22169-5

Vuibert s'engage

durablement pour l'environnement



Conception de la couverture : Primo primo

Conception de l'intérieur : Séverine Tanguy

Composition : Ma petite FaB – Laurent Grolleau



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – octobre 2025 – 5, allée de la 2^e DB. – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

pour se repérer

Travail
réalisé

Présentation10

☐

Conseils de préparation11

☐

QCM N° 1

Énoncé

Culture administrative et juridique.....14

☐

Finances publiques.....20

☐

Questions européennes.....23

☐

Culture numérique.....25

☐

Corrigé commenté28

☐

QCM N° 2

Énoncé

Culture administrative et juridique.....40

☐

Finances publiques.....47

☐

Questions européennes.....50

☐

Culture numérique.....52

☐

Corrigé commenté55

☐

QCM N° 3

Énoncé

Culture administrative et juridique.....66

☐

Finances publiques.....73

☐

Questions européennes.....75

☐

Culture numérique.....78

☐

Corrigé commenté81

☐

QCM N° 4

Énoncé

Culture administrative et juridique.....	94	☐
Finances publiques.....	101	☐
Questions européennes.....	104	☐
Culture numérique.....	106	☐

Corrigé commenté	110	☐
-------------------------------	-----	--------------------------

QCM N° 5

Énoncé

Culture administrative et juridique.....	124	☐
Finances publiques.....	132	☐
Questions européennes.....	135	☐
Culture numérique.....	137	☐

Corrigé	140	☐
----------------------	-----	--------------------------

QCM N° 6

Énoncé

Culture administrative et juridique.....	142	☐
Finances publiques.....	148	☐
Questions européennes.....	151	☐
Culture numérique.....	153	☐

Corrigé	156	☐
----------------------	-----	--------------------------

QCM N° 7

Énoncé

Culture administrative et juridique.....	158	☐
Finances publiques.....	164	☐
Questions européennes.....	167	☐
Culture numérique.....	169	☐

Corrigé	172	☐
----------------------	-----	--------------------------



1. Un livre pour s'entraîner

- Cet ouvrage propose **840 questions à choix multiples (QCM)** sur quatre thématiques : la culture administrative et juridique, les finances publiques, les questions européennes et la culture numérique.
- Ces QCM sont regroupés en sept questionnaires. Chaque questionnaire se compose de 120 questions : 60 questions en culture administrative et juridique, 20 questions en finances publiques, 20 questions européennes et 20 questions en culture numérique. Chaque question est associée à trois réponses. Une seule réponse est juste.
- Les quatre premiers QCM sont corrigés et commentés. Ces commentaires sont à la fois courts et précis. Ils permettront, pour chacune des questions, d'approfondir une idée essentielle ainsi que d'apporter des connaissances complémentaires sur les notions importantes.
- L'objectif de cet ouvrage est d'aider les candidats inscrits aux différents **concours de catégories A et A+** (inspecteur des finances publiques, inspecteur des douanes, Institut national du service public, etc.) à réviser leurs connaissances en droit public, en finances publiques et en questions européennes.

2. Les concours de la fonction publique en catégorie A

La réussite aux concours de la fonction publique nécessite d'avoir un socle de connaissances en **culture administrative et juridique**. En effet, lors de l'épreuve d'entretien avec le jury, qui est l'épreuve d'admission phare des concours de la fonction publique, le jury pose toujours des questions aux candidats afin d'évaluer leur culture administrative et juridique.

En outre, les candidats aux concours de Bercy (**inspecteur des finances publiques, inspecteur des douanes et inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes**) peuvent choisir lors de leurs épreuves écrites et de leurs épreuves orales les options suivantes : **droit public, finances publiques et questions européennes**. Ce livre permettra donc à ces candidats de réviser leurs connaissances en droit public, finances publiques et questions européennes, et de s'entraîner à répondre aux questions susceptibles d'être posées par le jury aux épreuves orales.

Conseils de préparation

- Cette épreuve mérite d'être préparée avec grand soin compte tenu de sa très grande sélectivité.
- Il s'agit d'une **épreuve de connaissances** qui doit avantager les candidats qui ont révisé leurs cours. Il est déconseillé de faire l'impasse sur certaines matières car les points perdus se rattrapent difficilement et les lauréats du concours auront peu de temps pour mettre à niveau leurs connaissances au cours de la formation.
- Par ailleurs, il est vivement conseillé de **se référer aux annales** des sessions précédentes, qui sont disponibles et permettent de s'exercer à cette épreuve de QCM.
- Toutes les épreuves sont obligatoires et toute note inférieure à 5 sur 20 est **éliminatoire**. Toute absence à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat. En cas d'absence à l'une des épreuves d'admissibilité, la participation éventuelle à l'autre épreuve n'est pas notée.
- Les candidats en situation de **handicap** peuvent, dans les conditions prévues par l'article 2 du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, bénéficier de dérogations aux règles normales de déroulement des concours afin, notamment, d'adapter la durée et le fractionnement des épreuves à leur situation ou de leur apporter les aides humaines et techniques ou les aménagements nécessaires précisés par eux préalablement au déroulement des épreuves. Les candidats qui souhaitent bénéficier de ces aménagements doivent signaler leur situation lors de l'inscription au concours dans la rubrique prévue à cet effet. Ils doivent produire un certificat médical établi par un médecin agréé moins de six mois avant le déroulement des épreuves.

QCM N° 1



Culture administrative et juridique	14
Finances publiques	20
Questions européennes	23
Culture numérique	25
Corrigé commenté	28

Culture administrative et juridique

1 La Constitution de la V^e République a été adoptée :

- ☐ a. par référendum le 28 septembre 1958
- ☐ b. par un vote parlementaire le 28 septembre 1958
- ☐ c. par référendum le 4 octobre 1958

2 La Constitution de la V^e République a été promulguée :

- ☐ a. le 28 septembre 1958
- ☐ b. le 4 octobre 1958
- ☐ c. le 4 octobre 1968

3 La Constitution de la V^e République est :

- ☐ a. la norme suprême du système juridique français
- ☐ b. la norme suprême du système juridique européen
- ☐ c. la norme suprême du système juridique international

4 La Constitution de la V^e République a été modifiée :

- ☐ a. à 23 reprises
- ☐ b. à 24 reprises
- ☐ c. à 25 reprises

5 La Constitution de la V^e République se compose de :

- ☐ a. 5 titres, 30 articles et aucun Préambule
- ☐ b. 8 titres, 50 articles et un Préambule
- ☐ c. 16 titres, 108 articles et un Préambule

6 Le Préambule de la Constitution de la V^e République renvoie :

- ☐ a. à la DDHC, au Préambule de la Constitution de 1946 et à la Charte de l'environnement
- ☐ b. à la DDHC. et au Préambule de la Constitution de 1946
- ☐ c. à la DDHC. seulement

7 La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) a été adoptée le :

- ☐ a. 26 août 1779
- ☐ b. 26 août 1789
- ☐ c. 26 août 1799

8 La Constitution de la IV^e République a été promulguée le :

- ☐ a. 27 octobre 1926
- ☐ b. 27 octobre 1936
- ☐ c. 27 octobre 1946

9 La Charte de l'environnement a été promulguée le :

- ☐ a. 1^{er} mars 2005
- ☐ b. 1^{er} mars 2015
- ☐ c. 1^{er} mars 2020

10 L'article 1^{er} de la DDHc. dispose que :

- ☐ a. la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui
- ☐ b. les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits
- ☐ c. la loi est l'expression de la volonté générale

11 La présomption d'innocence est posée par :

- ☐ a. l'article 3 de la Constitution
- ☐ b. l'article 3 de la DDHC
- ☐ c. l'article 9 de la DDHC

12 La liberté d'opinion est posée par :

- ☐ a. l'article 10 de la DDHC
- ☐ b. l'article 10 de la Constitution
- ☐ c. l'article 1^{er} de la DDHC

13 La liberté d'expression est posée par :

- ☐ a. l'article 11 de la Constitution
- ☐ b. l'article 11 de la DDHC
- ☐ c. l'article 1^{er} de la Constitution

14 L'article 1^{er} de la Constitution dispose que :

- ☐ a. la France est une République indivisible, laïque, démocratique et libérale
- ☐ b. la France est une République indivisible, non laïque, démocratique et sociale
- ☐ c. la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale

15 L'article 89 de la Constitution prévoit :

- ☐ a. les modalités de révision de la Constitution
- ☐ b. le contrôle de constitutionnalité des lois
- ☐ c. la mise en œuvre des pouvoirs exceptionnels

16 Selon le juriste austro-américain Hans Kelsen, fondateur du principe de la théorie de la hiérarchie des normes :

- ☐ a. la Constitution est supérieure seulement aux lois
- ☐ b. la Constitution est supérieure aux traités internationaux, aux lois et aux règlements
- ☐ c. la Constitution est supérieure seulement aux lois et aux règlements

17 Le Conseil constitutionnel a été institué par :

- ☐ a. les lois constitutionnelles de 1875
- ☐ b. la Constitution de la IV^e République
- ☐ c. la Constitution de la V^e République

18 Le Conseil constitutionnel est :

- ☐ a. une juridiction
- ☐ b. une assemblée parlementaire
- ☐ c. une institution politique

19 Le Conseil constitutionnel est composé de :

- ☐ a. 9 membres nommés pour 3 ans auxquels s'ajoutent des membres de droit
- ☐ b. 9 membres nommés pour 9 ans auxquels s'ajoutent des membres de droit
- ☐ c. 9 membres nommés à vie auxquels s'ajoutent des membres de droit

20 Les membres du Conseil constitutionnel sont nommés par :

- ☐ a. le président de la République seulement
- ☐ b. les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat seulement
- ☐ c. les présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat

21 Le Conseil constitutionnel exerce :

- ☐ a. le contrôle de constitutionnalité des lois promulguées et non promulguées
- ☐ b. seulement le contrôle de constitutionnalité des lois non promulguées (*a priori*)
- ☐ c. seulement le contrôle de constitutionnalité des lois promulguées (*a posteriori*)

22 Le Conseil constitutionnel est compétent pour le contentieux :

- ☐ a. des élections législatives et sénatoriales seulement
- ☐ b. des élections législatives, sénatoriales, présidentielles et des opérations référendaires
- ☐ c. des élections législatives, sénatoriales et présidentielles seulement

23 La question prioritaire de constitutionnalité (QPC) est le droit reconnu à toute personne partie à un procès de soutenir :

- ☐ a. qu'un individu porte atteinte aux droits et libertés que la loi garantit
- ☐ b. qu'une disposition porte atteinte aux droits et libertés que la loi garantit
- ☐ c. qu'une loi porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit

24 La QPC a été inscrite dans la Constitution depuis :

- ☐ a. le 23 juillet 2008
- ☐ b. le 23 juillet 1998
- ☐ c. le 23 juillet 1958

25 La révision constitutionnelle du 29 octobre 1974 a ouvert la saisine du Conseil constitutionnel dans le cadre du contrôle de constitutionnalité des lois *a priori* à :

- ☐ a. 60 députés seulement
- ☐ b. 60 députés ou 60 sénateurs
- ☐ c. 60 sénateurs seulement

26 Le pouvoir exécutif correspond :

- ☐ a. au président de la République et au Gouvernement
- ☐ b. au Parlement
- ☐ c. aux juges

27 À l'origine de la V^e République, le président de la République était élu :

- ☐ a. au suffrage universel direct censitaire
- ☐ b. au suffrage universel direct
- ☐ c. au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs

28 Le président de la République est élu au suffrage universel direct depuis :

- ☐ a. 1962
- ☐ b. 1992
- ☐ c. 2002

29 Pour être candidat à l'élection présidentielle, il faut être de nationalité française et :

- ☐ a. être majeur, jouir de ses droits civils et politiques

INSPECTEUR DES DOUANES INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

840 QCM CORRIGÉS

UN LIVRE D'ENTRAÎNEMENT

Tout savoir sur les épreuves

- Présentation des concours d'inspecteur des douanes et des finances publiques
- Méthode et conseils

S'entraîner de manière intensive

- 7 sujets blancs inédits
- 120 questions pour chaque sujet

S'auto-évaluer

- Des corrigés synthétiques et précis pour chaque sujet

Mettez toutes les chances de votre côté

Les 4 thématiques traitées

- Culture administrative et juridique
- Finances publiques
- Institutions européennes
- Culture numérique

OFFERT EN LIGNE 

➤ Fil d'actualité mois par mois

Des auteurs spécialistes des concours de catégorie A
Enseignants et professionnels au plus près de la réalité de l'épreuve

**La collection
la plus
complète**



**Le Tout-en-un
pour une
préparation
complète**



**Les
Entraînements
pour se mettre en
condition**



**Les Fiches
pour aller à
l'essentiel**

ISSN : 2114-9305
ISBN : 978-2-311-22169-5



9 782311 221695



14,90 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS